



## Héritage à une seule personne de mon entourage familiale.

Par **briant paulette**, le 19/11/2013 à 19:48

bonjour,  
je suis divorcée sans enfant...  
j'aimerais à mon décès donner mon bien (immobilier) à une de mes nièces (filleule).

N'étant pas très proche du reste de ma famille,  
pouvez vous me dire si je peux lui léguer mon bien immobilier ?  
si oui pouvez m'indiquer la marche à suivre en cas de droit

Merci à l'avance P.briant

Par **domat**, le 19/11/2013 à 20:36

bjr,  
n'ayant pas d'héritier réservataire, vous pouvez disposer comme vous le voulez de vos biens soit par donation, soit par testament.  
pour éviter toute contestation vous pouvez faire un testament authentique léguant votre bien immobilier à votre nièce sans oublier que celle-ci aura des droits de succession à payer importants de 55%.  
vous pouvez faire à votre nièce de votre vivant une donation notariée de ce bien en vous réservant l'usufruit votre vie durant.  
cdt